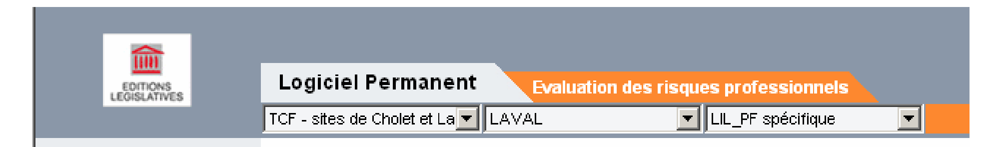
# Présentation du logiciel des éditions législatives.

Le logiciel des éditions législatives a été retenu par l'ensemble des sites TCF afin d'évaluer les risques professionnels. Les sites de Colombes et Cholet s'en sont déjà servi pour mener et valider leur dernière évaluation des risques.

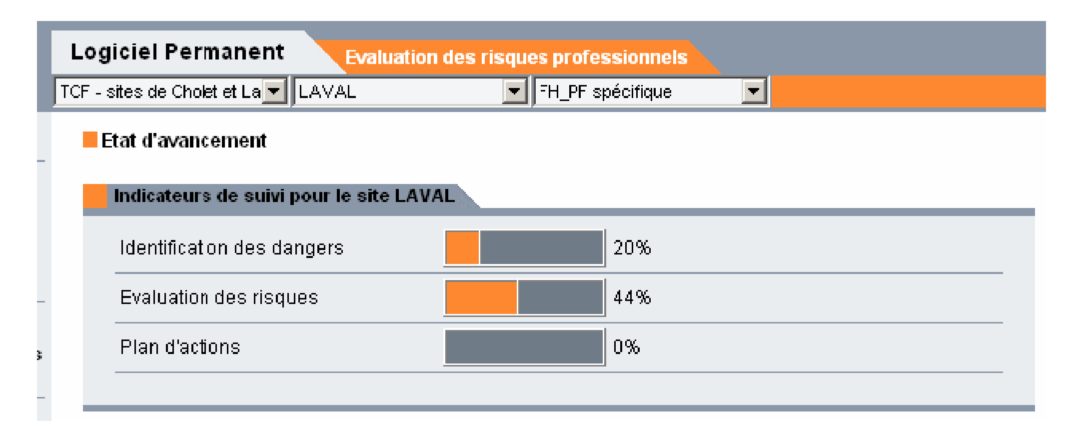
*La segmentation entreprise / sites / unités.*

Le logiciel, accessible sur le réseau, permet à plusieurs entreprises de travailler sous la même licence informatique.




Lors de sa connexion, l'utilisateur choisi l'entreprise puis le site sur lequel il désire travailler. Chaque site TCF appartient sur le logiciel à une entreprise différente sauf les sites de Laval et Cholet qui forment le CIO. L' onglet « site » permet de choisir si l'on souhaite travailler, consulter ou éditer l'évaluation du site de Laval ou celui de Cholet.
Comme sur les autres sites TCF, l'évaluation doit être réalisée par unité de travail, au nombre de 21 sur le site de Laval.
Toutes les informations concernant l'entreprise, les unités de travail, les sites et les rédacteurs doivent être renseignés avant toute évaluation.

*État d'avancement.*




Lors de la connexion, trois indicateurs présentent l'état d'avancement du site sélectionné :

- ✓ L'identification des dangers : ce paramètre permet de suivre l'état d'avancement de la création des unités de travail et de l'identification des sources de dangers créées.
- ✓ L'évaluation des risques : cet indicateur mesure la progression dans la cotation de la fréquence et de la gravité.
- ✓ Le plan d'action : cet indicateur rend compte des modifications apportées afin de diminuer l'exposition à un danger ou sa gravité. Il progresse seulement si les actions sont réalisées et contrôlées.

*Adapter et administrer la grille d'analyse (base de données).*

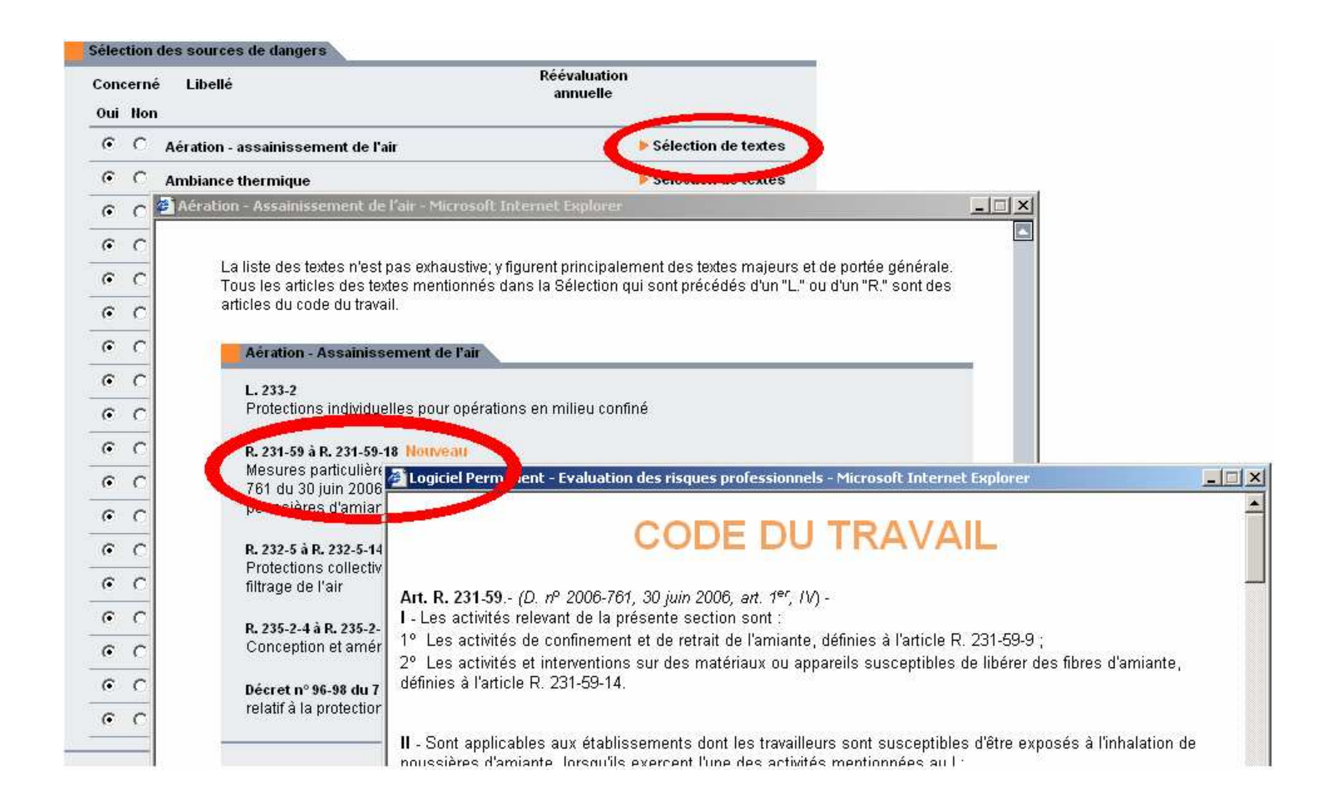
Dans la « base de données », il est possible de créer des sources de dangers (propriété intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs), des points d'analyses et des questions, de les modifier et de les supprimer pour l'ensemble des unités de travail.

La grille d'analyse comprend 27 sources de dangers (aération-assainissement de l'air, électricité, incendie-explosion, engins mobiles, bruit…). Chaque source de dangers comprend plusieurs points d'analyse, eux-mêmes divisés en une série de questions (Cf. annexe).

Il est également possible de créer des sources de danger, des points d'analyse ou des questions pour une unité de travail.

Pour chacune des unités de travail, il faut alors choisir dans la base de données les sources de danger auxquels peuvent être exposés les opérateurs, puis pour chacun de ces dangers, le préventeur peut sélectionner plusieurs points d'analyses. (ex : *source de danger :* travaux en hauteur ; *points d'analyses :* plan de travail en hauteur, utilisation des échelles, montage des échafaudages…), et les questions s'appliquant à l'unité de travail.

*Conformité réglementaire.*




Pour chacune des sources de danger, le logiciel permet de consulter les textes réglementaires applicables.

Une mise à jour est expédiée tous les six mois à l'entreprise.

*Évaluation des risques.*

L'évaluation des risques consiste à apprécier l'importance du risque (probabilité qu'un événement se produise, par exemple qu'un danger « se transforme » en accident ou incident) et les contraintes qu'il représente pour les opérateurs. Elle se mesure par la combinaison de la fréquence de réalisation d'une tâche, d'un événement ou d'exposition à un produit chimique et de la gravité d'un dommage. Ces deux paramètres se mesurent par des indices linéaires (de 1 à 5).

*Évaluation de la fréquence.*

La fréquence peut être évaluée de deux manières en considérant selon les questions :

- ✓ La probabilité d'occurrence d'un événement,

- ✓ Le temps d’exposition à une nuisance.

Il existe deux échelles de cotation de la fréquence :

- ✓ L’échelle n°1 est une échelle pour les questions ouvertes pour lesquelles il faut attribuer un indice entre 1 et 5,
- ✓ L’échelle n°2 qui est une échelle pour les questions dites « fermées » ou la réponse donnée est positive (indice 1) ou négative (indice 5).
- ✓ L’indice 0, dans ces deux échelles, permet d’indiquer au système que la question n’est pas applicable. Elle n’apparaîtra alors plus dans le reste de l’évaluation.

Indices de fréquence :

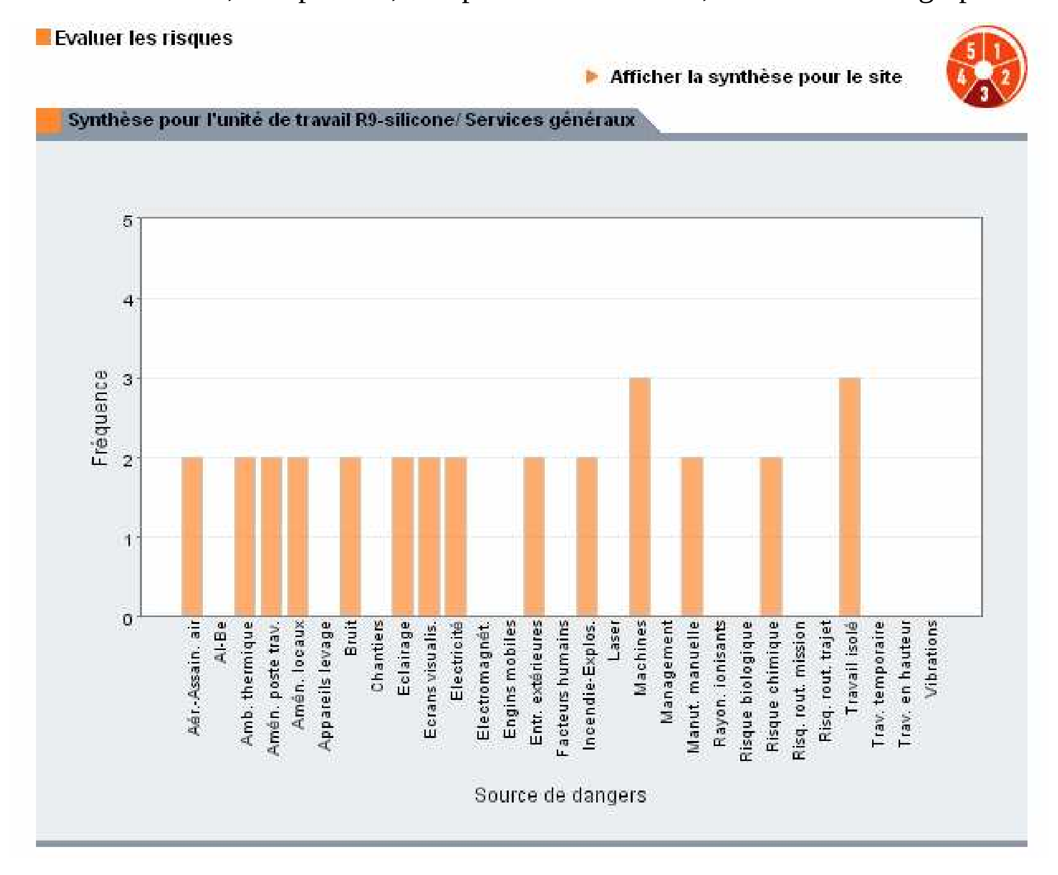
| ***Indices de Fréquence.*** | ***Fréquence de réalisation d’une opération d’un phénomène, d’utilisation d’un produit exposant une personne au risque étudié.*** |
|---|---|
| ***1*** | **Peu fréquent/pas exposé :** Acceptable, risque très faible, pas de plainte notoire. |
| ***2*** | **Fréquence faible/Exposition légère :** Risque faible, plainte peu fréquente (semestrielle). |
| ***3*** | **Fréquence moyenne :** Risque récurrent, plaintes fréquentes (mensuelles). |
| ***4*** | **Fréquence forte/exposition continue :** Personnel soumis au risque par périodes déterminées et régulières, plaintes très fréquentes (hebdomadaires). |
| ***5*** | **Fréquence constante/Exposition permanente :** Préoccupantes, personnel soumis de façon journalière au risque. |

Le choix des critères probabilité ou temps d’exposition est laissé à l’appréciation du préventeur, qui doit par ailleurs adapter les indices en fonction de la question.
Le manuel d’utilisation propose de tenir également compte d’autres critères pour affiner l’estimation de la fréquence comme :

- ✓ Le nombre de salariés exposés,
- ✓ La sensibilité du personnel (intérimaires, handicapé…),
- ✓ L’existence de mesures de prévention et de protection existantes.

Graphe de fréquence :

Au fur et à mesure de la saisie des indices de fréquence, il est possible de visualiser une moyenne de ces indices, soit par site, soit par unité de travail, au travers d'un graphe.




.

*Évaluation de la gravité.*

Tout comme la fréquence, la gravité est évaluée sur la base d'une cotation par indices. (De 1 à 5 également).

Chaque indice correspond aux dommages maximaux potentiels résultant d'un accident ou de tout autre évènement liés à la question analysée.

Indices de gravité :

| ***Indices de gravité.*** | ***Dommage le plus probable pour le danger étudié.*** |
|---|---|
| ***1 - Léger.*** | Accident bénin pouvant entraîner un soin à l'infirmerie. Pas d'arrêt de travail. |
| ***2 - Significatif.*** | Atteinte à la santé. Accident du travail avec arrêt de travail < 5 jours. |

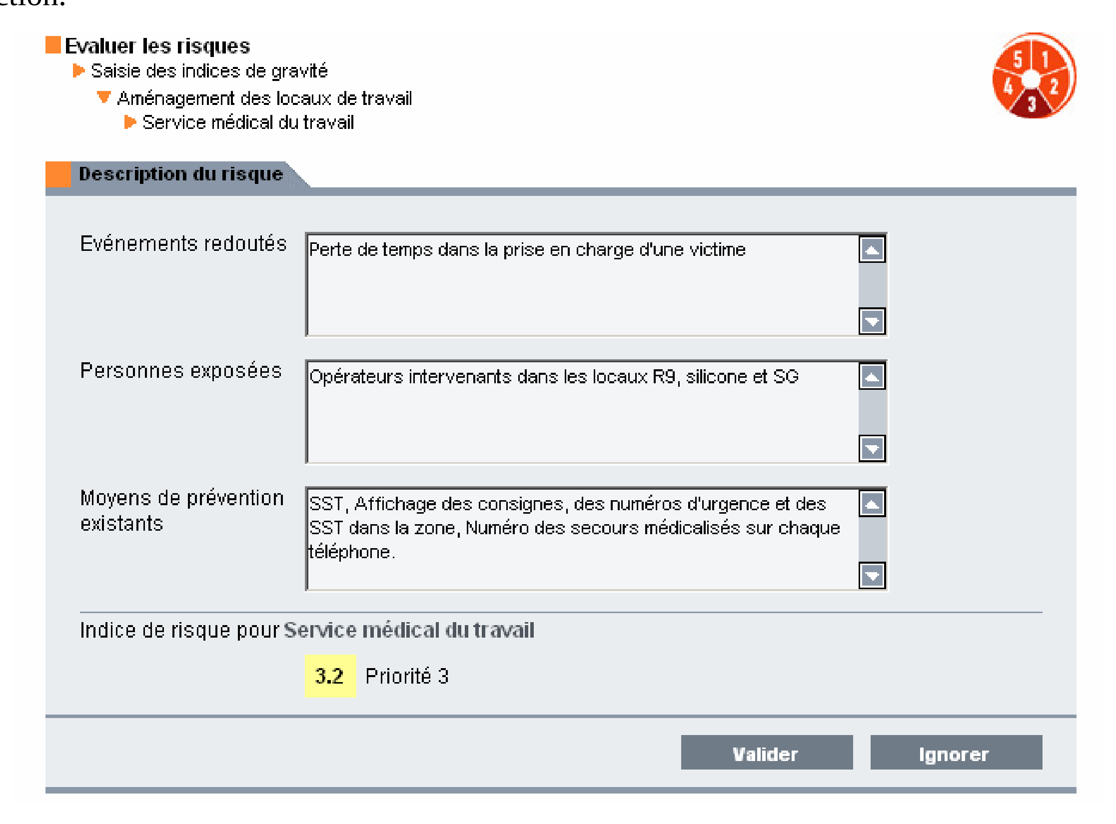
| | |
|---|---|
| ***3 - Dangereux.*** | Accident de travail avec arrêt de travail > 5 jours. Incapacité temporaire (IPP*<10 %) |
| ***4 - Grave.*** | Accident avec incapacité permanente ou maladie professionnelle |
| ***5- Inacceptable.*** | Accident mortel. |

- IPP : Incapacité permanente partielle.
- Pour chacune des questions renseignées en termes de fréquence, il faut répondre en termes de gravité.

*Analyse du risque.*

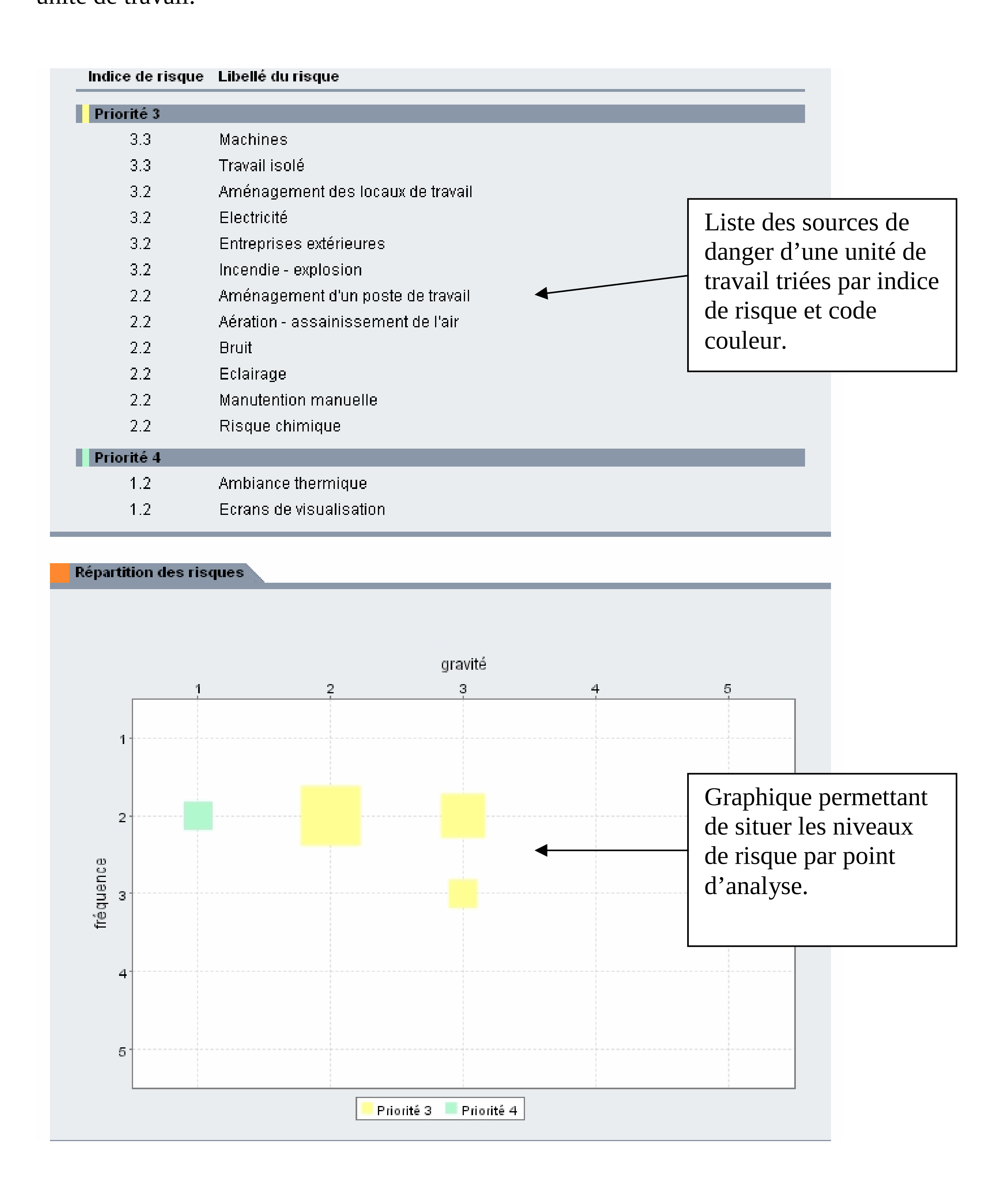
Saisie du libellé des évènements redoutés :

Suite à la saisie des indices de gravité et de probabilité, le logiciel réalise une synthèse des cotations des questions par point d'analyse. Cette synthèse permet de définir le ou les libellés des évènements redoutés rencontrés par point d'analyse, libellés qui se reportent dans le plan d'action.



Hiérarchisation des indices de risque :

Après avoir saisi l'intégralité des indices de gravité pour une unité de travail, il est possible de faire apparaître un graphique de synthèse et de hiérarchisation des sources de dangers par unité de travail.



*Le plan d'action.*

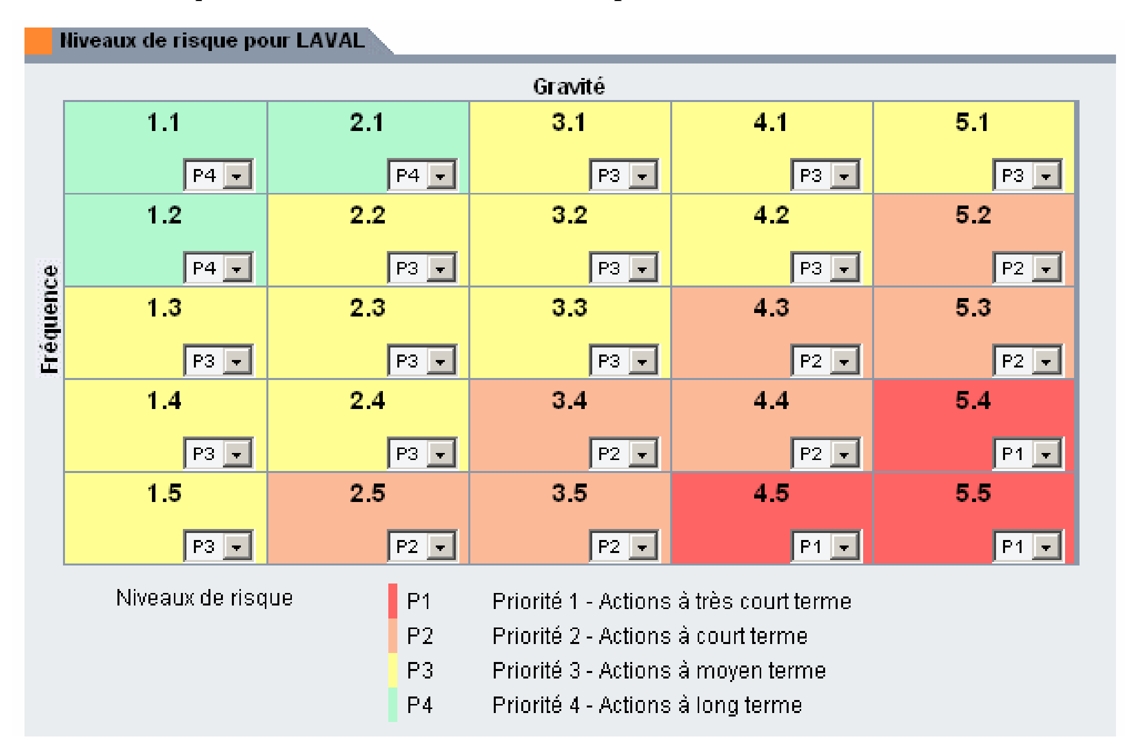
Le plan d'action est la résultante de la démarche d'évaluation des risques. Après l'évaluation, le logiciel propose des informations afin de définir les actions de prévention.
Ces actions peuvent être regroupées en quatre familles :

- ✓ Technique : Isoler la source danger, dispositif de surveillance…
- ✓ Organisationnelle : Procédure, management…
- ✓ Humaine : Formation, sensibilisation…

Un classement en 4 séries de priorités est proposé pour les différents points d'analyses en fonction des niveaux de risques. Ces priorités sont les suivantes :

- ✓ Très court terme,
- ✓ Court terme,
- ✓ Moyen terme,
- ✓ Long terme.

Les indices de risque et leurs hiérarchisations sont présentés dans le tableau ci-dessous :



Niveaux de risque pour LAVAL

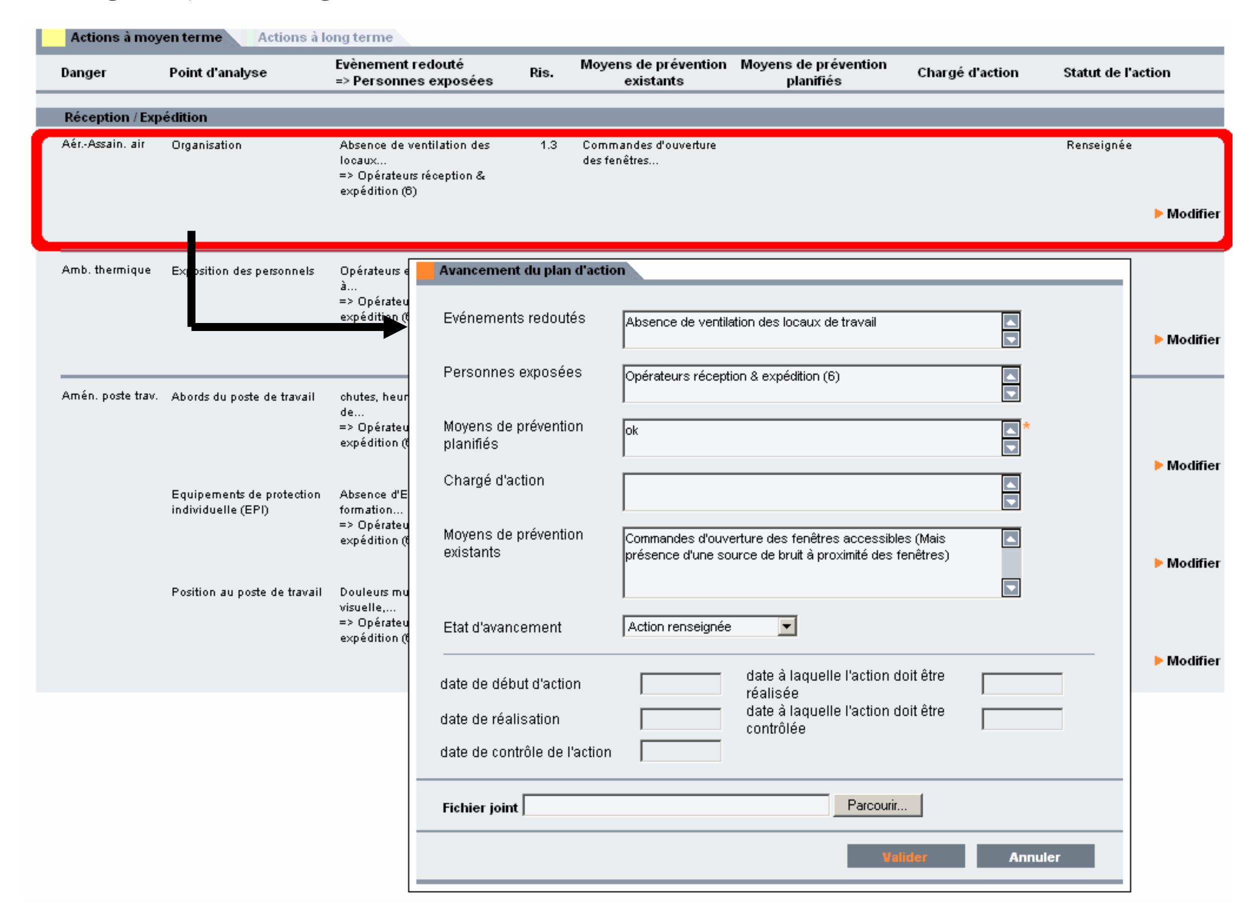
| Fréquence \ Gravité | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1.1 P4 | 2.1 P4 | 3.1 P3 | 4.1 P3 | 5.1 P3 |
| 1.2 P4 | 2.2 P3 | 3.2 P3 | 4.2 P3 | 5.2 P2 |
| 1.3 P3 | 2.3 P3 | 3.3 P3 | 4.3 P2 | 5.3 P2 |
| 1.4 P3 | 2.4 P3 | 3.4 P2 | 4.4 P2 | 5.4 P1 |
| 1.5 P3 | 2.5 P2 | 3.5 P2 | 4.5 P1 | 5.5 P1 |

Niveaux de risque

| | |
|---|---|
| P1 | Priorité 1 - Actions à très court terme |
| P2 | Priorité 2 - Actions à court terme |
| P3 | Priorité 3 - Actions à moyen terme |
| P4 | Priorité 4 - Actions à long terme |

Les indices sont composés de deux chiffres afin de faciliter leur analyse : à gauche l'indice de gravité et à droite celui de la fréquence.

Pour chacun des points d'analyse, il va alors être nécessaire de renseigner les champs « moyens de prévention planifiés » (ou répondre par « ok » si aucune action n'est envisageable) et « chargé d'action ».




Le logiciel permet de suivre les actions correctives. Pour cela, il existe 4 niveaux de suivi :

- ✓ « Action renseignée » : Une réflexion à permis d'identifier quelles actions allaient être mises en œuvre,
- ✓ « Action en cours » : L'action est mise en œuvre sur le terrain,
- ✓ « Action réalisée » : L'action a été achevée sur le terrain,« Action contrôlée » : L'efficacité de l'action à été vérifiée sur le terrain.

La modification de ces critères n'est réalisable que par une personne disposant des droits nécessaires. Un autre utilisateur peut par contre avoir accès en lecture à ces informations et suivre l'état d'avancement des actions correctives.

*Édition du document unique.*

Une fois que l'évaluation des risques est terminée, il est possible d'éditer le document unique. Ce document, au format PDF se présente en 5 parties :

- ✓ Une fiche descriptive de l'entreprise,
- ✓ Présentation de la méthode d'évaluation,
- ✓ Définition des unités de travail,
- ✓ Évaluation : Présentation de sources de danger et de l'évaluation des risques,
- ✓ Plan d'action : Présentation des mesures correctives en fonction des priorités d'action.

*Mise à jour de l'évaluation des risques.*

Dans le cas d'une mise à jour annuelle, ou pour tout nouvel aménagement, le logiciel va permettre une mise à jour rapide et simple de l'évaluation des risques.